



Durée du temps de travail - 40 heures

Par **Virginie BS**, le **25/02/2016** à **09:23**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des informations concernant la durée du temps de travail.

Je suis en phase de signer un nouveau contrat de travail pour une SSII selon la convention collective nationale des Bureaux d'Etudes techniques. Mon nouvel employeur me propose un contrat cadre de 40h hebdomadaire soit 173,33H mensuel et ceux sans aucun jour de RTT.

Avec toutes les annonces concernant le droit du travail je n'arrive pas à savoir si cela est légale, pourriez-vous m'éclairer sur ce point?

Merci d'avance pour vos retours.

Par **Lag0**, le **25/02/2016** à **11:02**

Bonjour,

C'est légal si toutes les heures vous sont bien payées, donc 35 heures normales et 5 heures supplémentaires...

Par **Virginie BS**, le **26/02/2016** à **09:49**

Merci pour votre retour.